

DÉCISION INJUSTIFIABLE POUR LES SERVICES AUX ÉLÈVES

Dernièrement, par voie électronique, le directeur général de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets, M. Sylvain Ouellet, transmettait à tout son personnel l'annonce de son départ à la retraite, qui serait effectif à compter de décembre 2020. Par le fait même, il annonçait que la commission scolaire procéderait rapidement à son remplacement. Pour lui permettre d'assurer la transition sur une aussi longue période, les membres du Conseil des commissaires auraient décidé, mais cela de façon informelle, de lui créer un nouveau poste, soit celui de directeur général adjoint. Or, ce poste avait été aboli il y a près de 20 ans. Il mentionne également qu'il appartiendra par la suite, aux membres du Conseil des commissaires de décider si ce nouveau poste de cadre sera maintenu. On sait aujourd'hui que les commissaires ont perdu leur emploi. Une décision aurait dû se prendre lors de la séance du Conseil des commissaires du 18 février 2020, mais celle-ci n'aura pas lieu.



La question demeure entière et d'autres s'en ajoutent. Prendre une telle décision, soit maintenir un poste de cadre, comporterait de lourdes conséquences. En effet, depuis longtemps, la commission scolaire réduit au maximum son effectif enseignant. Auparavant, on nous disait que c'étaient des questions de financement, d'austérité. Par exemple, dans les polyvalentes, on créait des groupes « soutien » en mathématiques ou en français. Ces groupes comportaient moins d'élèves, permettaient un service mieux adapté aux élèves ayant des difficultés. Ces groupes n'existent pratiquement plus, mais ils seraient toujours nécessaires. Un autre exemple est la multiplication des groupes à plus d'une année d'études au primaire. À une époque, ces groupes permettaient de maintenir l'école, ou à tout le moins la classe, ouverte dans le petit village afin d'éviter de déplacer les enfants en dehors de leur municipalité. Maintenant, la commission scolaire utilise un logiciel pour en faire le plus grand nombre possible, tant en milieu rural qu'urbain, motivée par le seul souci d'économie. Il ne s'agit ici que de quelques exemples de compressions qui mériteraient aujourd'hui un réinvestissement, ce qui aurait un impact sur la qualité des services directs pour les élèves.

Maintenant que les commissaires scolaires sont abolis et que la décision officielle d'ouvrir un poste de direction générale adjointe n'était pas encore prise officiellement, qui se risquerait à prendre une telle décision? Offrir une certaine transition pour le poste de direction générale n'est pas une mauvaise chose en soi, ouvrir un nouveau poste de cadre pour alourdir encore une fois l'appareil administratif n'aide en rien et serait tout à fait injustifiable. Osons espérer que dans le contexte, cette volonté d'augmenter les postes de cadres sera considérée comme une mauvaise idée et que les besoins dans les salles de classe seront priorités.

LA FIN DES COMMISSAIRES

Le projet de loi 40 est passé avec le bâillon, les commissions scolaires tel qu'on les connaît ne seront plus. Qui plus est, le mandat des commissaires devant finir le 29 février s'est plutôt terminé dans la nuit de samedi à dimanche, lors du bâillon! Selon le ministre, le but recherché est de sortir le politique de l'éducation. Sont-ils artisans de leur propre malheur? Fort possiblement! Utilisation du huis-clos à outrance, rencontres informelles alors que c'est sensé être un organisme public, bref peu de transparence et je dirais même plus, peu de connaissances, de la part de ces personnes, du réel fonctionnement d'une commission scolaire. D'ailleurs, en entrevue, le ministre de l'éducation n'a pas été tendre envers les commissaires, mentionnant que pour plusieurs d'entre eux, il ne s'agissait que d'un tremplin politique pour aller au municipal ou au provincial...

Les récents éléments survenus à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay viennent aussi lui donner raison. On y voit une présidente de commission scolaire reconnue coupable de harcèlement envers la directrice générale tout en s'appropriant des pouvoirs administratifs. Et ce n'est que le début d'une saga qui sera très longue, d'autres dossiers sous-jacents referont surface, ceux de la Commission scolaire De La Jonquière viendront s'ajouter à la chose bientôt. Aviez-vous déjà assisté à une séance ordinaire du Conseil des commissaires? Je ne vous parle pas des fois où nous sommes allés manifester, mais d'une séance toute simple et régulière. Pour y être allée quelques fois, je n'ai pas assisté à beaucoup de débats ou de discussions. Peu de questions étaient posées. On aurait dit que tout était « canné », que tout avait été décidé d'avance. Une vraie séance d'information!

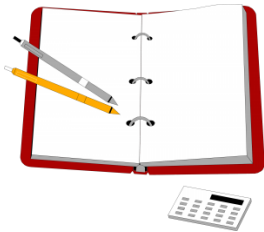
Le ministre vise le rapprochement des lieux de décisions dans les écoles. Cela reste à voir. Nous ne pourrions pas nous passer des centres de services. Il faudra toujours un organisme pour s'occuper du transport scolaire, de la paie, des ressources humaines, et surtout, pour les petites écoles, d'un endroit pour répartir de façon équitable, les ressources. Somme toute, le ministre procède certainement à une modernisation de notre système, mais il oublie que nous sommes toujours en attente de voir des changements significatifs dans nos classes. Changer les structures par d'autres ne sera pas la solution.

En ce qui a trait aux autres éléments de la loi touchant principalement les enseignants, le point sera fait avec le Conseil des personnes déléguées lors de notre réunion de février.

France Lapierre, présidente
SELH (CSQ)

L'ORGANISATION SCOLAIRE 2020-2021 ET LES CPEE

Les directions d'écoles dans la plupart des établissements procèdent actuellement ou procéderont à l'organisation scolaire pour l'année 2020-2021. C'est un processus qui doit passer obligatoirement par le CPEE de l'école sous forme de consultation. Celle-ci doit avoir lieu **avant le 16 avril prochain**, car c'est à cette date que la commission scolaire nous dépose l'organisation scolaire 2020-2021 pour l'ensemble de son territoire. Il est donc important pour chaque CPEE d'être vigilant et de nous faire part de tout questionnement avant cette date.



RÉCUPÉRER VOTRE RELEVÉ D'IMPÔT : RIEN DE PLUS SIMPLE

Pour obtenir votre relevé rapidement et sans frais, rendez-vous sur ACCÈS/assurés et cliquez sur *Relevé pour fins d'impôt* dans la section *Lien express*. Pour recevoir votre relevé par la poste, communiquez avec le Service à la clientèle de SSQ Groupe financier. Des frais de 10 \$ s'appliqueront cependant.



Le saviez-vous? Pour être admissible au crédit d'impôt provincial, vous devez avoir déboursé des frais médicaux pour un montant supérieur à **3 %** de votre revenu net. Pour le crédit d'impôt fédéral, le total des frais déboursés doit être le moins élevé des deux montants suivants : **3 % du revenu net ou 2 352 \$**.

FEUILLETS FISCAUX - COMMISSION SCOLAIRE

Bientôt vous aurez à produire vos déclarations de revenus pour fin d'impôt. Vos feuillets fiscaux seront disponibles d'ici la fin de février sur le site sécurisé de la commission scolaire.



On porte le
chandail
tous les
jeudis
et

pensez à nous envoyer
vos photos!

PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS

Les employés réguliers, leurs conjoint(e)s et leurs enfants peuvent bénéficier du programme d'aide aux employés (PAE). Les employés temporaires inscrits sur la liste de suppléance et de priorité de la commission scolaire peuvent l'utiliser pour eux-mêmes. Il offre jusqu'à cinq rencontres payées par employé pour consultation d'un psychologue, travailleur social ou autre.

**Pour rejoindre le PAE
en toute confidentialité :**

1-800-363-2030

